



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2855
21 avril 2023
1,50 € • DOM: 2€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Derrière la fausse démocratie, la vraie dictature capitaliste



Premier Mai
Pour des
perspectives
révolutionnaires

Page 3

Macron
à la télévision
Plus moche
la vie

Page 3

Soudan
Guerre entre
généraux
massacreurs

Page 9

Retraites

- Macron à la télé : plus moche la vie 3
- Premier Mai 3

Leur société

- Enseignement, hôpitaux : encore des macroneries 4
- RIP : le piège du référendum 4
- Jeu parlementaire et dialogue social : rien à attendre 4
- Dette publique : l'autre crise qui menace 5
- Smic : la hausse cache la baisse 5
- PCF : le poison du nationalisme 5
- Enseignement professionnel 6
- Ecole privée : subventionnée pour ségréguer 6
- Crèches : les bébés en danger 6
- Police et gendarmerie : violence d'État 7
- Défenseur des droits : recours en hausse, solutions en panne 7
- Handicapés : des droits méprisés 7
- JO 2024 : une nouvelle discipline... policière 7
- Maladies professionnelles : plus nombreuses, moins indemnisées 11
- Pénurie de pilules abortives 11
- Espérance de vie : les effets différenciés du Covid 11
- Airbus-Air France : trop gros pour être condamnés 12
- Marseille : le calvaire des délogés 12
- Inflation : prix en hausse, consommation en baisse 12

Dans le monde

- Ukraine - Europe de l'Est : qui fait son blé de la guerre agricole ? 8
- États-Unis : l'engagement dans la guerre 8
- Guerre en Ukraine : Hollande assume 8
- Soudan : guerre entre généraux massacrés 9
- Yémen : après huit ans de guerre 9
- Italie : état d'urgence contre les migrants 10
- États-Unis : nouvelle attaque contre le droit à l'avortement 10
- Liberté pour Mumia Abu-Jamal ! 10

Dans les entreprises

- Mucem Marseille 13
- EPSM de la Sarthe 13
- Ehpad - La Roche-sur-Yon en colère 13
- Hôpital de Langon 13
- RenaultElectricity - Douai 14
- Buitoni 14
- Stellantis - Salaire de Tavares 14
- Dassault 14
- ArcelorMittal - Dunkerque 15
- Accidents du travail 15

Agenda

- Fête régionale 3
- La fête de Lutte ouvrière à Presles 16

Derrière le paravent démocratique, le règne de la bourgeoisie

Après le feu vert du Conseil constitutionnel, Macron s'est empressé de promulguer la loi. Et le soir du 17 avril, au journal télévisé de 20 heures, il a essayé de tourner définitivement la page.

Avec la même arrogance et les mêmes mensonges, il a justifié d'imposer deux ans de travail ferme pour tous les travailleurs. En guise de baume apaisant, on a eu droit à des paroles en l'air sur les salaires et le pouvoir d'achat.

Ce cinéma était grossier et inutile, car Macron n'est plus le seul à décider sur cette affaire des retraites : des millions de travailleurs se sont exprimés et battus contre cette attaque et ils n'ont aucune raison, eux, de tourner la page.

Ce n'est pas parce qu'une loi est promulguée qu'elle n'est plus à contester. Et puisque la mobilisation pose problème à Macron, eh bien, il faut continuer et ajouter nos revendications sur l'augmentation et l'indexation des salaires !

Le gouvernement explique que la loi a terminé son « cheminement démocratique ». Eh oui, pour lui, la démocratie, c'est faire voter une loi concernant des millions de travailleurs à 577 députés, même quand elle est rejetée par les premiers concernés à la quasi-unanimité ! Et quand il craint que la loi ne passe pas à l'Assemblée, il sort le bazooka du 49.3 pour éviter le vote. C'est autorisé par la Constitution, alors, c'est forcément démocratique !

Ultime étape de légitimité, la loi passe ensuite devant le Conseil constitutionnel. Neuf membres, pompeusement appelés « sages », sont censés garantir que tout a été fait selon les règles de l'art démocratique. Parmi eux, on ne compte, bien sûr, aucun ouvrier, aucune aide à domicile ou aide-soignante, aucun magasinier ou chauffeur... mais d'anciens Premiers ministres comme Fabius et Juppé, des hauts fonctionnaires et des énarques, tous serviteurs fidèles de l'ordre bourgeois.

Alors, voilà, pour tous ces gens-là, la démocratie, c'est tout ce que l'on veut, sauf tenir compte de ce que demande l'immense majorité de la population !

Il n'y a qu'une conclusion à tirer de cela : c'est que l'appareil d'État dans son ensemble, le gouvernement, le Parlement, le Conseil constitutionnel, appuyés bien sûr sur les forces de répression, sont conçus non pas pour refléter l'avis du monde du travail et servir le peuple, mais pour servir les intérêts de la minorité capitaliste qui tire toutes les ficelles.

La grande bourgeoisie, au premier rang de

laquelle trônent des milliardaires tels que Bernard Arnault ou Françoise Bettencourt Meyers, domine toute l'économie au travers de la propriété privée des entreprises, des banques, des réseaux de distribution. Ce faisant, elle régent la vie sociale, l'imprègne de ses valeurs et de ses intérêts. Pour faire tourner son système politique, elle dispose de hauts fonctionnaires et de politiciens totalement dévoués et, la plupart du temps, issus de ses rangs.

Même parmi les opposants à Macron, que ce soit Le Pen ou Mélenchon, personne n'imagine d'autre horizon que cette société d'exploitation et de classes sociales, où les intérêts des financiers et des industriels s'imposent à toute la société.

Le Pen promet, si elle est élue en 2027, de revenir sur les 64 ans. Mais aucun des partis d'opposition n'est jamais revenu sur aucune des réformes précédentes, malgré leurs promesses, et Le Pen est une politicienne aussi attachée et dévouée au monde bourgeois que les autres.

Quant à la proposition de Mélenchon de passer à la VI^e République, elle ne changerait rien au problème de fond, c'est-à-dire la nécessité de contester le pouvoir de la bourgeoisie et de ses milliards sur nos vies, sur la société et l'avenir de l'humanité.

Avec la lutte en cours, beaucoup de travailleurs ont réalisé que, derrière la morgue de Macron, il y a la volonté et les intérêts de la bourgeoisie de reprendre le plus de droits possible aux travailleurs. Ils ont réalisé ce qu'était la lutte des classes. C'est cette conscience qu'il faut approfondir et propager.

Comprendre qui sont nos véritables ennemis est d'autant plus nécessaire que les combats les plus durs sont devant

nous. Avec l'explosion des prix, l'intensification de l'exploitation et la précarité, les travailleurs paient déjà le prix d'un capitalisme à bout de souffle. La concurrence féroce entre les grands trusts les pousse à intensifier la guerre sociale contre les travailleurs et peut mener à une véritable guerre généralisée. La guerre en Ukraine et les guerres sans fin au Moyen-Orient ou en Afrique doivent servir de signal d'alarme.

Alors, au cours de ces trois mois, nous avons réappris à discuter, à nous organiser et à riposter. Nous avons exercé notre force de travailleurs. À cette force, il faut ajouter toujours plus de conscience pour se fixer le seul objectif qui vaille : le renversement de tout l'ordre social bourgeois.

Nathalie Arthaud



Macron à la télé : plus moche la vie

Alors que personne dans la population n'en attendait rien, le petit monde médiatico-politique a fait semblant de croire que le discours de Macron de lundi 17 avril aurait une quelconque importance.

Macron n'avait rien à dire si ce n'est, sans surprise pour personne, qu'il compte bien poursuivre ses attaques contre les travailleurs et les classes populaires.

Nombre de commentateurs ou de politiciens parlent ou même s'indignent de sa déconnexion, de son arrogance, de son absence de remise en cause. Mais il n'y a là aucune surprise. Quand il s'agit d'imposer une loi contraire aux intérêts de l'immense majorité de la population, et qu'elle rejette comme telle, se justifier est superflu, tant le système politique permet

de faire passer des mesures au service de la minorité capitaliste. La seule chose qui varie dans ce système dit démocratique est la compétence et le style des gouvernants pour enrober la réalité de la dictature sociale.

Macron n'a pas seulement brassé du vent. Quand il affirme que « cette réforme était nécessaire pour (...) produire plus de richesses pour la nation », il faut entendre par « nation » ceux qui comptent aux yeux du pouvoir : les riches. Il rappelle ainsi à l'électorat de droite et aux bourgeois son aptitude à aggraver l'exploitation des travailleurs.

Et quand il poursuit en évoquant un « pacte de la vie au travail », cela veut dire faire encore plus pour « ramener vers le travail les bénéficiaires du RSA ». Les mesures, déjà en vigueur dans certaines régions, qui imposent aux allocataires du RSA de prendre n'importe quel poste sont une façon de les stigmatiser, mais aussi de tirer les salaires vers le bas. Il y a là une démagogie réactionnaire cherchant à diviser le monde du travail entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont plus. Il s'agit aussi de faire travailler une fraction de la classe ouvrière pour beaucoup moins que le smic. Son discours a été assorti des attaques habituelles contre les migrants, reprises ensuite, en encore



plus odieux, par le ministre Le Maire. Là aussi, il s'agit d'une attaque contre les travailleurs et d'une tentative de division.

Chacun des chantiers évoqués par Macron contient ainsi une ou plusieurs mesures contre les travailleurs. Ce n'est pas seulement parce qu'il est arrogant et déconnecté, mais parce que c'est sa feuille de route, dictée par la classe capitaliste qui se moque bien de savoir si c'est lui

ou un autre politicien qui l'appliquera.

« Malgré l'opposition rencontrée, je vais poursuivre ma politique et donc continuer et amplifier les attaques », a dit en substance Macron. Les derniers mois ont montré que les travailleurs aussi peuvent amplifier leur réaction. Car derrière Macron, il faut faire plier la classe capitaliste responsable de cette casse sociale.

Marion Ajar

Premier Mai: montrer la force des travailleurs, affirmer des perspectives révolutionnaires !



L'ensemble des organisations syndicales a appelé cette année à faire du 1^{er} Mai une journée de mobilisation massive du monde du travail contre la réforme des retraites et pour l'ensemble des revendications ouvrières, en réponse à l'adoption et à la promulgation de la loi par Macron.

Il s'agit d'un jour férié mais, dans des secteurs comme la SNCF qui travaille ce jour-là, les syndicats ont aussi appelé à faire grève.

Depuis trois mois en effet, le gouvernement a réuni l'ensemble du monde du travail dans le refus, l'opposition aux 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation. Des millions de travailleurs, de jeunes, de retraités ont battu le pavé à plusieurs reprises, faisant grève ou posant des jours de congé, dépassant les records de manifestants dans de nombreuses villes. Depuis

le 7 mars, des secteurs sont aussi partis en grève reconductible, dans les transports, les raffineries, le ramassage des ordures... Si l'ampleur de ces grèves n'a pas atteint celle des manifestations de rue, elles ont bénéficié du soutien de l'immense majorité. Et l'accumulation de tonnes de déchets dans les rues, les pénuries d'essence, la suppression de trains, ont aussi montré, même limitées à quelques secteurs, quelle arme peut représenter la grève.

La mise en branle de millions de travailleurs

s'est aussi traduite par des échanges, des liens entre travailleurs d'une même entreprise, d'une zone industrielle, lors d'actions communes ou de manifestations. Et partout, depuis trois mois, le bras de fer entre le gouvernement et le monde du travail fournit une grande partie des discussions, au travail, en famille ou sur les réseaux. Cette situation a éveillé, ou réveillé, à la politique et à la question du rapport de force entre les classes sociales des millions de jeunes et de moins jeunes. Elle a libéré une énergie nouvelle précieuse pour l'avenir.

Le gouvernement Macron-Borne fait passer en force la démolition du droit à la retraite et menace les manifestants d'interventions policières. Cet

autoritarisme croissant, bien au-delà de la personnalité de Macron, traduit la nécessité pour la bourgeoisie de faire reculer, de gré ou de force, les conditions de vie de la classe ouvrière : c'est la condition de ses profits, alors que l'économie capitaliste va vers la faillite. Cela rend encore plus nécessaire d'affirmer ce que doivent être aujourd'hui les objectifs des travailleurs.

C'est le congrès socialiste international qui décida, à Paris en 1889, de faire du 1^{er} Mai la journée de lutte internationale du mouvement ouvrier. Sur les murs du congrès figuraient les inscriptions : « Proletaires de

tous les pays, unissez-vous ! », « Expropriation politique et économique de la classe capitaliste, socialisation des moyens de production ». Ces slogans sont plus que jamais d'actualité et, si ces dernières semaines les travailleurs ont appris à montrer leur force, il est vital aussi qu'ils renouent avec les idées révolutionnaires. En même temps qu'elle participe à la protestation contre la loi sur les retraites, Lutte ouvrière sera présente dans les cortèges du 1^{er} Mai, pour affirmer que les travailleurs sont la seule force pouvant offrir une perspective face à ce monde capitaliste en crise.

Christian Bernac

AGENDA

Fête régionale

Marseille

Dimanche 7 mai

à partir de 11 heures

À Gardanne, parc de Valabre

Navette gratuite à partir de Marseille

devant la faculté Saint-Charles

à 10 heures et 12 heures.

Retour en fin d'après-midi.



Enseignement, hôpitaux : encore des macroneries

Parmi les chantiers dits « du progrès » que Macron a évoqués lors de son discours, figurent entre autres la santé et l'éducation nationale. À l'entendre, demain on rase gratis.

Macron a annoncé aux enseignants une meilleure rémunération dès la rentrée scolaire, et a promis aux parents d'élèves un remplacement systématique des professeurs absents. Le ministre Pap Ndiaye avait affirmé au début du mois que l'ensemble des enseignants toucheraient 10 % de plus par rapport au salaire de 2020, ce qui ne ferait que 3,3 % de hausse en moyenne par an. On est loin de l'inflation ! Quant à ceux qui accepteraient d'être volontaires pour de « nouvelles

missions », ils seraient payés en heures supplémentaires, ce qui n'est finalement que l'application de la loi. Et, parmi ces missions, figure le remplacement des professeurs dont les absences sont inférieures à quinze jours, par un de leurs collègues. La boucle est bouclée.

Depuis plusieurs années, le gouvernement tend cette carotte pour faire accepter un rôle de bouche-trou aux enseignants. Embaucher massivement le personnel nécessaire et dégager des crédits pour que les classes

ne soient pas surchargées, que l'on ne ferme plus d'écoles, que l'ensemble du personnel éducatif ne croule pas sous une accumulation de tâches, etc., ne figure pas au programme du président.

Dans le domaine de la santé, qui pourrait croire que, « d'ici la fin de l'année, 600 000 personnes atteintes de maladies chroniques qui n'ont pas de médecin traitant en bénéficieront » ? Mais d'où Macron les sortira-t-il, quand le manque de médecins se fait sentir dans les grandes villes comme, de façon bien pire, dans les campagnes ? Il n'y a rien de neuf non plus dans cette



promesse, faite maintes fois et jamais tenue. Quant aux services d'urgence dans les hôpitaux, qui devraient être désengorgés là aussi d'ici la fin de l'année, c'est évidemment du pipeau. La seule façon dont quelques-uns de ces services sont actuellement vidés de leurs patients consiste à obliger les malades à passer d'abord par le Samu et à suivre ensuite un parcours compliqué avant de voir un médecin.

Depuis des années, le service de santé va de dégradation en dégradation. Les plans d'économies se succèdent, les conditions

de travail et de salaire se détériorent au point que le personnel des hôpitaux fuit pour trouver un meilleur travail, ce qui entraîne des fermetures de lits faute de monde pour s'occuper des malades. Mais, dans ce secteur non plus, il n'est pas question pour le gouvernement d'embaucher les dizaines de milliers de soignants indispensables, ni d'augmenter les crédits nécessaires. L'argent existe, à condition de le prendre dans les coffres des multimillionnaires.

Marianne Lamiral

RIP : le piège du référendum

La proposition de loi concernant l'organisation d'un référendum d'initiative partagée (RIP), avancée par la gauche pour remettre en cause l'âge légal de la retraite à 64 ans, n'a même pas franchi le premier palier.

Le Conseil constitutionnel a repoussé cette proposition, au motif qu'elle affirmait que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans. La loi n'ayant alors pas encore été promulguée, l'âge légal était toujours à cet instant de 62 ans et le texte n'avait donc pas lieu d'être ! La gauche se doutait de la réponse du Conseil constitutionnel et avait par conséquent déposé une autre proposition de loi visant cette fois à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans. Cette fois, le Conseil constitutionnel a un mois pour répondre, et la loi est déjà promulguée. La demande pourrait donc être retoquée, au motif qu'une proposition de loi en vue de l'organisation d'un RIP ne doit pas porter sur une loi promulguée depuis moins d'un an !

Cependant, même en cas de réponse positive, il est difficile de savoir si les électeurs auraient pu se prononcer sur le texte. Car il aurait fallu obtenir en neuf mois la signature de 10 % des électeurs. La proposition de loi devrait alors être examinée par le Parlement dans les six mois. Et ce n'est que si cet examen n'avait pas lieu que le

président devait convoquer un référendum sur le sujet.

Ces arguties juridiques montrent combien le système politique multiplie les garde-fous empêchant la contestation d'une décision de l'exécutif. Le RIP a été institué en 2008 et, depuis, aucune des cinq tentatives n'a abouti à l'organisation d'un référendum. Mais, en outre, placer

la lutte sur ce terrain aboutirait à en faire une question citoyenne, et non plus une exigence de salariés qui refusent de subir deux ans de plus d'exploitation. Cela peut permettre à des partis de gauche d'entretenir l'illusion que les mécanismes de la démocratie bourgeoise puissent suffire à empêcher une loi antiouvrière de passer. Les salariés ne doivent pas se laisser abuser par de tels miroirs aux alouettes et ne doivent compter que sur leurs propres forces.

Inès Rabah



Jeu parlementaire et dialogue social : rien à en attendre !

Depuis trois mois, si les dirigeants de la gauche et ceux des syndicats ont appelé les travailleurs à se mobiliser dans le cadre de journées d'action bien programmées, ils les ont aussi incités à placer leurs espoirs dans tous les colifichets institutionnels possibles et imaginables dont regorgent les placards de la République : rejet de la loi à l'Assemblée, motion de censure, censure du Conseil constitutionnel, RIP puis, enfin, non-promulgation de la loi.

Mais, maintenant que la loi est promulguée, l'intersyndicale se retrouve suspendue dans le vide. Si elle lorgne vers la salle de négociations dont Macron vient de rouvrir démonstrativement la porte, après la lui avoir claquée au nez il y a quelques mois, il lui est décevant difficile de s'y précipiter tout de suite, et la position est désagréable.

« Pas avant le 1^{er} Mai », s'exclament en chœur les

dirigeants syndicaux. Est-ce une manière de répondre oui tout en disant non ? La nouvelle responsable de la CGT a reproché publiquement à Macron de rendre le pays ingouvernable. En fait, les uns comme les autres aimeraient le persuader que, s'il veut gouverner comme il l'entend, il doit les associer à ses réflexions.

Avant comme après le 1^{er} Mai, les travailleurs n'ont rien à gagner au retour des chefs syndicaux dans les salons de l'Élysée ou de Matignon, ni rien à espérer d'un RIP conçu pour ne jamais être utilisé, sauf pour détourner les travailleurs de la nécessité de se battre. Ils ont à poursuivre le combat pour une vie digne, contre le recul de l'âge de la retraite, pour ne pas se laisser étrangler par l'inflation imposée par les capitalistes. Et cela ne peut se faire que sur le terrain de la lutte de classe, en contestant le pouvoir de la bourgeoisie.

Sacha Kami

Dette publique : l'autre crise qui menace

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a déclaré mardi 18 avril qu'il allait « accélérer le rythme du désendettement de la France ».

En d'autres termes, il a annoncé que pour rembourser les créanciers de l'État, à savoir la haute finance, il va faire payer la population, soit en augmentant les impôts, soit en taillant dans les budgets des services publics... et sûrement les deux.

La dette de l'État français dépasse les 3 000 milliards d'euros. L'an dernier, pour boucler son budget, l'État a dû emprunter 200 milliards. D'un côté, l'État emprunte de l'argent aux banques et aux fonds d'investissement privés à qui il verse des intérêts et, de l'autre, l'essentiel de cet argent sert à financer tous les allègements d'impôts et autres facilités octroyées aux grandes entreprises. Ce tour de passe-passe est un des principaux moyens d'enrichissement de la classe capitaliste.

Mais, depuis un an, les banques centrales qui gèrent l'émission de la monnaie, comme la BCE pour l'euro, ont régulièrement remonté leurs taux d'intérêt, ce qui a entraîné une hausse des taux auxquels l'État français emprunte. Ceux-ci sont passés en quelques mois de presque 0 % à plus de 3 %. Alors que la dette publique était plus ou moins stable ces dernières années, elle s'est donc remise à augmenter, ainsi que les remboursements de l'État à ses créanciers.

Le gouvernement, qui doit veiller à la solvabilité de l'État français pour le compte de la bourgeoisie, craint un emballement de la dette. Celle-ci se creusant, des spéculateurs peuvent en profiter pour faire monter les taux d'intérêt auxquels devra emprunter l'État français.

Il y a quelques années, la Grèce avait connu une telle spirale du surendettement. Les taux d'intérêt avaient monté jusqu'à dépasser les 20 %, au point qu'en 2015 l'État grec fut complètement étranglé. Les institutions européennes étaient intervenues pour empêcher que cette crise grecque se propage à d'autres États européens et fasse s'effondrer l'euro. Elles ont alors joué le rôle d'huissiers auprès de l'État grec pour le compte des spéculateurs, en imposant à la population une austérité catastrophique : le chômage et la misère ont explosé, les services publics se sont effondrés, les hôpitaux n'ayant plus les moyens de soigner leurs malades.

La Grèce est un État bien plus pauvre que la France mais, à l'époque, les spéculateurs avaient aussi ciblé l'État italien, pourtant bien plus riche, et il s'en est fallu de peu que celui-ci ne



soit entraîné dans la même spirale. En réalité, tous les États sont endettés jusqu'au cou et aucun n'est à l'abri du surendettement. Pour ne pas être la première cible des spéculateurs, chaque gouvernement fait payer sa

population afin d'accélérer le désendettement, comme dit Bruno Le Maire. Mais, évidemment, aucun ne fera payer la classe capitaliste, à qui profite cette spéculation sur la dette des États.

Pierre Royan

Smic : la hausse cache la baisse

Vendredi 14 avril, la Première ministre Élisabeth Borne en visite dans un hypermarché, et accueillie par des huées entre deux rayons à cause de la loi contre les retraites, s'est quasiment attribuée l'augmentation de 2,19 % du smic prévue pour le 1^{er} mai prochain.

Borne a joué au défenseur du pouvoir d'achat face à l'inflation, invitant les patrons à « renégocier les grilles salariales ». En fait, tout relève de la supercherie. L'augmentation du smic au 1^{er} mai n'est pas une décision gouvernementale mais l'application des règles de l'évolution du salaire minimum : quand l'inflation est au-dessus de 2 %, celui-ci est relevé à certaines échéances. Ainsi, sur

un an, le smic a augmenté de 6,13 %, et se chiffrera à 1 383,08 euros net à partir du 1^{er} mai, en hausse de 30,01 euros. Borne n'y est absolument pour rien. En revanche, il est clair que le salaire minimum n'augmente pas au niveau de l'inflation des prix des produits alimentaires sur un an, qui flirte avec les 18 %, ni de l'inflation sur les produits de première nécessité, comme les couches ou le lait

pour bébé par exemple.

Derrière son sourire satisfait, Borne a en fait annoncé une baisse des salaires puisque l'inflation dévore des hausses du smic qui restent toujours en-dessous de l'envolée réelle des dépenses pour les besoins les plus élémentaires, celles qui pèsent le plus sur les travailleurs et les familles populaires. Quant à son appel lancé aux patrons pour réviser les grilles salariales et les remonter au niveau d'un smic augmenté de 2,19 %, c'est aussi une façon d'indiquer dans quelles limites les travailleurs doivent s'attendre à voir leur salaire revu par leur employeur.

Alors, la seule réponse à apporter à Borne et au grand patronat est d'exiger un salaire minimum de 2 000 euros et son indexation sur l'augmentation réelle des prix, celle subie par les travailleurs et constatée dans les rayons des hypermarchés où Borne ne se montre que pour jeter de la poudre aux yeux.

Boris Savin



PCF : le poison du nationalisme

Lundi 10 avril, dans le discours de clôture du congrès du PCF, Fabien Roussel a déclaré : « Ils ont transformé nos frontières en passoires ». Cela lui a valu, sur twitter, les hommages des députés Olivier Marleix (LR) et Laure Lavalette (RN), qui se sont réjouis que le PCF y aille lui-aussi de sa démagogie contre l'immigration.

Face aux critiques de gauche, Roussel a d'abord nié avoir parlé des migrants, s'agaçant que l'on « déforme [ses] propos ». Mais quelques heures plus tard, il a réitéré sur BFM, disant qu'il fallait être « plus ferme » à l'égard des travailleurs migrants qui veulent entrer en France. Sa formule était donc bien un clin d'œil à l'électorat de droite et d'extrême droite, et une ignominie contre les migrants, dont la fermeture des frontières signe chaque jour des arrêts de mort.

Dans l'interview à BFM, Roussel a prétendu aussi que la cause des suppressions d'emplois en France serait l'ouverture des frontières aux capitaux et aux marchandises. Citant Peugeot et Renault, qui produisent des véhicules électriques en Chine, ou le géant japonais Bridgestone, qui a fermé son usine de pneus à Béthune et développé celles d'Europe de l'Est, il préconise le protectionnisme économique.

Prétendre que la fermeture des frontières nationales protégerait les travailleurs contre les

licenciements est un grossier mensonge. Aucune frontière ne protégera contre la dictature du profit, qui permet aux capitalistes d'aggraver l'exploitation, de verser des salaires de misère et de fermer une usine comme on ferme la porte d'un frigo. Roussel vitupère contre « l'Europe libérale », « les cols blancs de Bruxelles » ou « l'Élysée » ; mais contre les vrais responsables de la catastrophe sociale, les capitalistes, à commencer par les capitalistes français, le dirigeant du PCF n'a pas un mot, et ce n'est pas un hasard. Enfin, loin d'expliquer que les travailleurs de Chine, de Pologne ou de Hongrie sont les alliés des travailleurs d'ici contre leurs exploités communs, Roussel les désigne comme des ennemis, qu'il accuse à demi-mot de voler les emplois des travailleurs en France.

Un siècle après la naissance du stalinisme, le PCF n'en finit pas de distiller le poison du nationalisme et d'obscurcir la conscience de classe des travailleurs.

Julie Lemée

Enseignement professionnel : **fournir des stagiaires aux patrons, ou enseigner ?**

À l'occasion de son intervention télévisée, Macron est revenu sur la réforme des lycées professionnels, qu'il avait dû suspendre en janvier dernier.

Son projet initial d'augmenter de 50 % les temps de stage, et donc de réduire le nombre d'heures d'enseignement, s'était heurté à une forte résistance des enseignants. Une telle réforme aurait été une marche de plus dans la transformation du lycée professionnel en centre d'apprentissage. De plus, ce projet paraissait impossible

à appliquer. Les sondages faits auprès de patrons de l'industrie, entre autres, relevaient tous que ces derniers n'étaient pas prêts à accepter aussi longtemps des jeunes de 15 ou 16 ans dans leur entreprise.

Macron veut donc revenir à la charge, avec une nouvelle mouture qui consisterait à augmenter

le temps de stage en terminale lorsque les jeunes ont acquis des notions professionnelles et sont plus âgés. L'intégration de cette réforme dans une future loi Travail serait en soi un symbole de ce retour en arrière vers une époque où les jeunes devenaient apprentis dès 13 ans.

Cette nouvelle proposition sera peut-être au goût du patronat en lui permettant de disposer d'employés gratuits ou presque. Pour les enseignants, elle

se traduira par une baisse du nombre de postes et pour les élèves par une réduction des enseignements théoriques professionnels et généraux. Elle est dans la continuité des réformes appliquées depuis plus d'une vingtaine d'années, qui ont dégradé les conditions d'enseignement et réduit drastiquement le temps scolaire accordé aux jeunes des classes populaires orientés vers un métier.

Inès Rabah



ACADEMIE DE REIMS

École privée : **subventionnée pour ségréguer**

Une des questions les plus sensibles de l'enseignement est la concentration d'élèves en difficulté dans les collèges et lycées des banlieues populaires, par ailleurs sous-dotés, sous-équipés et manquant cruellement de personnel dans tous les domaines.

Le ministre Pap Ndiaye a donc demandé aux établissements privés, qui sélectionnent leurs élèves, de bien vouloir accueillir une partie des jeunes des quartiers populaires. Le ministre fait appel à l'esprit républicain

de l'enseignement privé, presque exclusivement catholique, et lui vante les vertus pédagogiques et humaines de la mixité sociale.

La réponse n'a pas tardé : les établissements privés refusent catégoriquement

qu'on leur impose quelque élève que ce soit. Ils ne veulent que les gosses de pauvres qu'ils ont eux-mêmes choisis et dont l'État couvre jusqu'au bout les frais de scolarité. La mixité sociale évoquée par les ministres successifs, qui consisterait à mélanger les enfants des beaux quartiers et ceux des banlieues ouvrières, n'existe que dans les cours d'éducation

civique. C'est à ce titre moral seulement que la mixité sociale est invoquée dans l'enseignement privé, tout financé par l'État qu'il est. Pour le reste, la ségrégation sociale est le pain quotidien de ces écoles, leur principal argument de vente et leur raison d'être, comme l'ont clamé sur toutes les ondes les porte-parole officiels ou bénévoles du secrétariat général à l'enseignement

privé, avec ou sans soutane, de l'écurie Dassault ou du trust Bolloré.

Cette ségrégation ne peut que se renforcer au fur et à mesure de la dégradation des conditions de vie dans les quartiers populaires et de la montée des préjugés sociaux. Cela ne devrait pas surprendre l'historien et sociologue Pap Ndiaye, qui le sait sans doute parfaitement.

Paul Galois

Crèches : **les bébés en danger**

Un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) au sujet de la qualité de l'accueil dans les crèches, a été commandé suite au décès d'une petite fille dans une micro-crèche de Lyon en juillet 2022.

Le rapport fait état d'une qualité très dégradée de l'accueil des enfants dans certaines crèches. Les témoignages de professionnels et de parents parlent d'enfants oubliés sur les toilettes, privés de sieste faute de lits en nombre suffisant, ou laissés en pleurs jusqu'à ce qu'ils s'endorment, d'enfants à qui on ne donne pas à boire pour éviter de changer les couches, ou d'autres laissés longtemps dans leur couche souillée...

Il est scandaleux que l'IGAS fasse semblant de découvrir cette situation grave. En effet, depuis 2019, les travailleurs du secteur de la petite enfance, organisés dans le collectif Pas de bébés à la consigne, dénoncent la dégradation des conditions de travail du personnel et d'accueil des

enfants due aux mesures décidées par le gouvernement. Ils ont réagi en écrivant à juste titre : « *Nous avons malheureusement mille fois raison.* »

Le rapport parle de maltraitance des enfants, mais c'est le gouvernement, qui fait mine aujourd'hui de la condamner, qui a organisé la véritable maltraitance. C'est lui qui a fait augmenter le nombre d'enfants dont chaque personne doit s'occuper, qui a diminué le nombre de mètres carrés dont doit disposer une crèche pour accueillir chaque enfant, et autorisé depuis juillet 2022 l'embauche d'une proportion encore plus importante de personnel n'ayant aucune formation dans la petite enfance. Il présentait cela comme une façon de pallier

les difficultés de recrutement, car il y aurait 10 000 postes vacants, alors qu'il s'agissait tout bonnement de faire des économies budgétaires aux dépens des bébés. Pour combattre cette politique dangereuse et cupide et dénoncer le décret de juillet 2022, les travailleurs du secteur ont dû faire grève à plusieurs reprises, notamment en octobre dernier, dans de nombreuses crèches du pays.

La pénurie de places en crèche a aussi entraîné la prolifération de crèches privées, de groupes comme Babilou qui en ont fait une source de profits, et dont la préoccupation première n'est ni le bien-être des enfants ni celui du personnel.

Maintenant que le mal est fait, Oliver Véran se livre à des discours dans lesquels il promet plus de contrôles sur les crèches, et la création de 200 000 places d'accueil... déjà promises l'été dernier par Elisabeth Borne. Ces déclarations ont fait bondir



Manifestation de salariés de la petite enfance en 2022.

le syndicat national du personnel de la petite enfance : « *Répression sur ces maltraitances qui sont le résultat de vos choix politiques, quelle hérésie ! 200 000 places quand il manque 10 000 professionnels, quelle ironie !* »

Car, comme dans les Ehpad et les écoles, ce sont bien les économies budgétaires des gouvernements successifs qui entraînent l'impossibilité d'accueillir les enfants dignement.

Hélène Comte

Police et gendarmerie : violence d'État

Mercredi 12 avril, l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) a jugé que les deux tirs de LBD depuis des quads lors de la manifestation à Sainte-Soline répondaient à une situation de légitime défense.

Cette décision rappelle que, face aux manifestations, policiers et gendarmes mobiles ont toujours pour eux le droit à la légitime violence. Les gendarmes absous par l'IGGN utilisaient des quads, car lors de la manifestation du 25 mars contre les mégabassines à Sainte-Soline, a été expérimentée une sorte de Brav-M des champs, tant la Brav-M des villes, celle de la police, donne satisfaction aux responsables du maintien de l'ordre à Paris. Des gendarmes ont effectué des tirs de LBD à partir de quads en mouvement, ce qui est proscrit par leur déontologie. Les projectiles

n'ont blessé personne, mais il y avait tout de même faute. L'IGGN a été saisie et a passé l'éponge, car les tirs ont été réalisés « dans le cadre justifié de la légitime défense de soi-même et d'autrui », les gendarmes se trouvant dans « une situation de péril avéré ».

Le péril avéré était surtout pour les manifestants, et il venait bien de tout le dispositif protégeant la mégabassine. Le bilan est éloquent : 200 des 6 000 à 8 000 manifestants ont été blessés, dont 40 grièvement, touchés principalement par des éclats de grenades de désencerclement et des tirs de LBD. Un homme, blessé

à la gorge, est enfin sorti du coma, mais un deuxième reste entre la vie et la mort. À Sainte-Soline, le gouvernement avait décidé de réagir violemment.

Une volonté identique d'intimidation, la même semaine d'ailleurs, est apparue d'une façon évidente lors des manifestations contre la réforme des retraites. Jusqu'à l'usage du 49.3 à l'Assemblée nationale, policiers et gendarmes mobiles étaient quasiment invisibles à proximité des cortèges dans les grandes villes. Depuis, le contact a été permanent, à coups de matraque distribués au petit bonheur ou de tirs de gaz lacrymogènes tous azimuts. L'inflation des gardes à vue n'aboutissant à aucune poursuite en témoigne aussi.

Les violences ou les arrestations arbitraires ne sont pas le fait de brebis galeuses infiltrées dans un troupeau d'agneaux armés, casqués et en armure, et que l'Inspection générale de la gendarmerie ou de la police nationale chercherait à remettre dans le droit chemin. Elles sont discutées, pesées et décidées au plus haut niveau pour faire courber les têtes, quoi qu'il en coûte.

Boris Savin



Handicapés : des droits méprisés

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS), une institution du Conseil de l'Europe qui regroupe 46 États, vient de rendre publique une décision mettant en cause le gouvernement français en tant que responsable de la violation des droits des personnes en situation de handicap.

Dans une réclamation déposée en 2018 devant le CEDS, deux associations dénonçaient le non-respect « du droit des personnes handicapées à mener une vie indépendante au sein de la communauté, à l'intégration sociale ». En effet, elles ne peuvent pas bénéficier à l'égal des valides des services sociaux, de la protection contre la pauvreté et l'exclusion, du droit au logement et à la santé, pas plus que du droit à l'inclusion des enfants dans le système

éducatif ordinaire.

Il s'agit bien d'une discrimination qui ne découle pas seulement du handicap lui-même mais de la difficulté d'accès aux aides financières, du montant insuffisant de l'allocation adulte handicapé, de l'inaccessibilité de nombreux bâtiments et installations, transports publics, de logements adaptés à des prix raisonnables.

Le CEDS cite notamment le manque de structures d'accueil adaptées, et le faible nombre de places

proposées, ce qui contraint les parents de jeunes adultes handicapés à chercher, si elles le peuvent, des établissements en Belgique et à s'y rendre au prix de longs déplacements. Ne pas investir dans de telles structures, de même que ne pas donner à l'école les moyens financiers et humains pour permettre l'instruction des élèves handicapés au sein de leur classe d'âge, est un choix budgétaire scandaleux des gouvernements qui se succèdent.

« Promouvoir ainsi une société plus inclusive, fraternelle et solidaire » était en 2022 une des promesses du président-candidat Macron. Un mensonge de plus.

Viviane Lafont

Défenseur des droits : recours en hausse, solutions en panne

Le rapport annuel 2022 du défenseur des droits est paru. Cet organisme peut être sollicité par tous les usagers en conflit avec des services publics lors de démarches administratives et qui réclament une médiation.

La défenseure des droits constate que ses services ont reçu près de 226 000 sollicitations, 9% de plus qu'en 2021.

Cela témoigne de l'aggravation de la situation, qui pèse particulièrement sur les personnes vulnérables, démunies devant la numérisation des démarches, mais pas seulement. Le manque de moyens est évident, qu'il s'agisse de logement, pour lequel la loi Dalo est bafouée en permanence, de la protection de l'enfance, de celle des détenus, et tout particulièrement des difficultés rencontrées par les étrangers.

Les réclamations pour atteintes aux droits des étrangers ont augmenté de 230% et même de 450% en Île-de-France. Les modules de prise de rendez-vous en

ligne, les démarches simplifiées pour déposer une demande ou un renouvellement de titre de séjour, et le développement de la plateforme nationale du ministère de l'Intérieur : ces trois formes de dématérialisation « sont toutes des atteintes aux droits », selon le rapport. Dans ce domaine, où se combinent le manque de considération pour les travailleurs pauvres en général et le mépris pour les étrangers, on peut compter sur le gouvernement pour accumuler bien d'autres obstacles que la numérisation !

Après un tel tableau, vu les restrictions de crédits à venir, les services publics n'ont pas fini de se détériorer, y compris ceux de la défenseure qui réclame, elle aussi, des moyens pour agir.

Sylvie Maréchal

JO 2024 : une nouvelle discipline... policière

Le 12 avril, sans grand bruit en raison de l'actualité sur la réforme des retraites, le projet de loi olympique a été adopté à l'Assemblée nationale. Il instaure, entre autres, un dispositif de sécurité musclé, comme il semble de coutume quand une compétition sportive d'envergure doit se dérouler en France.

Les systèmes de vidéosurveillance haut de gamme, dits algorithmiques, déjà installés dans certaines villes, permettant de détecter des mouvements présumés suspects et gardant en mémoire des données, sont appelés à se déployer dans le cadre des Jeux olympiques de 2024. « Mon sentiment, c'est que c'est une loi qui ne traite pas vraiment de sport, mais presque que des enjeux liés à la sécurité », a commenté Emmanuelle Bonnet Oulaldj, administratrice



du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), qui redoute que les dispositifs de surveillance envisagés soient pérennisés au-delà des JO.

Lors de l'accueil de la dernière finale de la Ligue des champions de football en 2022, la France avait déjà reçu une belle distinction sur le plan de la sécurité dans l'accueil des supporters, en particulier de Liverpool. Alors, pourquoi pas une médaille d'or sur le même terrain en 2024 ?

B. S.

Ukraine-Europe de l'Est: **qui fait son blé de la guerre agricole?**

En quelques jours, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et même la Tchéquie viennent de prendre des mesures qui interdisent de fait l'entrée sur leur territoire de céréales et autres produits agricoles venant d'Ukraine.

L'Union européenne, dont ces pays de l'Est font partie, avait décidé, après l'invasion russe d'une partie de l'Ukraine, qu'elle pourrait y envoyer ses productions agricoles en exonération de taxes.

C'est bien là que le bât blesse. Blé, maïs, sucre, oléagineux ukrainiens notamment sont ainsi si bon marché qu'ils ont fait s'effondrer les prix des mêmes productions dans les pays de l'Est, et par contrecoup les revenus de leurs paysans.

Cette chute de revenus est telle qu'au début du mois, lorsque le président Zelensky s'est rendu en visite officielle en Pologne, il a rencontré des manifestations hostiles de paysans polonais, orchestrées de façon quasi ouvertes par le gouvernement polonais, nationaliste et réactionnaire déclaré. En effet celui-ci se fait fort de « protéger

les Polonais en toute circonstances », en particulier à l'approche des élections de l'automne, dont il attend qu'elles le reconduisent au pouvoir.

Dans le cas des autres voisins de l'Ukraine, la situation est analogue. Leurs dirigeants défendent avant tout les intérêts de leur économie, de leurs paysans, de leurs entreprises. Qu'ils agissent de la sorte n'est nullement surprenant, quand bien même, dans le cas de leur veto aux importations ukrainiennes, ils s'affichent au côté de Zelensky et de ses parrains de l'OTAN face à la Russie. Cela explique comment, dans cette affaire, peuvent se retrouver à prendre des mesures similaires des gouvernements, l'un polonais, l'autre hongrois, tous deux d'extrême droite mais qui ont des positions quasi opposées dans le conflit russo-ukrainien : la

Pologne ne cessant de fournir des armes et des soutiens en tout genre à l'Ukraine, tandis qu'Orban, au nom des intérêts nationaux bien compris de la Hongrie, refuse de prendre le parti de l'Ukraine contre la Russie.

Même si cela prend une forme ouverte et quasi collective, les « petits » pays de l'UE n'agissent pas différemment, sur le fond, des grandes puissances européennes. Ainsi la France et l'Allemagne, tout en s'affichant alliées au côté de l'Ukraine, cherchent à se prémunir, chacune pour son compte, des effets indésirables de cette guerre pour leur propre bourgeoisie nationale. Car l'impérialisme américain mène sa politique et sa guerre selon ses seuls intérêts, donc y compris au détriment de ses alliés moins puissants.

Cette crise des céréales ukrainiennes ne concerne d'ailleurs pas que les pays d'Europe centrale et orientale. Lorsque l'armée russe a entrepris de bloquer Odessa, principal port d'exportation ukrainien pour les céréales,



Champ de blé dans la région de Kherson.

l'UE a négocié avec le Kremlin un assouplissement de son embargo. En même temps, les États d'Europe de l'Ouest, et d'abord l'Allemagne, se sont activés à organiser de nouvelles voies de transfert, par route et par rail, des céréales ukrainiennes vers l'Ouest.

Officiellement, il s'agissait de faire face au danger d'affamer les pays pauvres du Sud, principaux importateurs de blé ukrainien et russe. Mais, derrière ce prétexte philanthropique, il y avait une autre réalité : les grands groupes ouest-européens et américains de l'agro-business ne voulaient pas laisser filer l'occasion de réaliser d'énormes profits avec les céréales ukrainiennes, dont ils contrôlent d'ailleurs de plus en plus la production.

Un chiffre fourni par l'ONU, organisme peu suspect d'anti-capitalisme, est sans appel : 45 % seulement du blé ukrainien serait allé en Afrique et en Asie, le reste a inondé le marché en Europe centrale et occidentale. Cela a ruiné des millions de petits paysans à l'Est et a fait les bonnes affaires, outre des exportateurs, des industriels de la minoterie en France, en Allemagne, etc.

Quant au consommateur, il aura du mal à imaginer, en voyant grimper les prix de la farine, du pain et des gâteaux industriels, qu'ils sont désormais confectionnés en partie avec des blés à bas coût venus d'Ukraine et produits par des ouvriers agricoles aux salaires de misère.

Pierre Laffitte

États-Unis : l'engagement dans la guerre

Le 13 avril, un jeune militaire américain a été arrêté, accusé de la divulgation de documents sensibles de l'armée américaine.

Les fuites montrent notamment que l'offensive de printemps envisagée par l'armée ukrainienne est conçue avec les états-majors de l'OTAN. En effet l'engagement occidental dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine ne se limite pas à la livraison de matériel. Des brigades ukrainiennes, comptant au total 100 000 soldats, sont entraînées par les armées américaine et européenne, loin

du front : la fin de leur formation, et donc leur disponibilité pour une offensive, a été planifiée en commun. Cela signifie qu'un grand nombre d'instructeurs militaires occidentaux sont mobilisés dans cette guerre. Ils ne sont certes pas au contact de l'armée russe, mais il n'en reste pas moins que leur activité vise la défaite de celle-ci.

Depuis un an, ce soutien a pris des formes diverses.

Les images produites par les satellites militaires américains permettent à l'armée ukrainienne de connaître les positions russes. Des frappes précises sont effectuées : l'artillerie ukrainienne, elle aussi en partie fournie par l'Occident, tue des soldats russes massés dans des bâtiments ou dans des colonnes de véhicules, des drones visent aussi des cibles choisies, dont des généraux russes.

Les forces armées américaines, mais aussi françaises, se forment elles-mêmes au combat en pilotant les troupes ukrainiennes qui meurent au front. Ainsi, sans que les États-Unis perdent de soldats, comme c'était le cas en Irak ou en Afghanistan, le pays impérialiste le plus puissant travaille à affaiblir l'armée russe.

Cette préparation militaire des impérialistes est un pas vers un conflit qui ne serait plus circonscrit à cette région de l'Europe, mais qui serait un conflit mondial.

Paul Sorel

Guerre en Ukraine: Hollande assume

Deux humoristes russes ont piégé François Hollande en se faisant passer pour l'ex-président ukrainien Porochenko. C'est ainsi qu'ils lui ont arraché un commentaire autosatisfait sur sa signature, avec ce dernier et en compagnie d'Angela Merkel et de Poutine, des accords de Minsk de février 2015 sur la guerre du Donbass.

L'intention des deux piègeurs était clairement de faire avouer à l'ex-président français que le souci des deux chefs d'État européens était, derrière l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement ukrainien et les séparatistes du Donbass, de favoriser le réarmement de l'Ukraine. L'ex-chancelière

allemande avait déjà, en décembre 2022, commenté les accords de Minsk comme « une tentative de donner du temps à l'Ukraine », en ajoutant : « Celle-ci a profité de ce temps pour devenir plus forte, comme on le voit aujourd'hui. »

À l'époque, les signataires de l'accord « réaffirmaient leur plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine » et se disaient « fermement convaincus qu'il n'existe pas d'alternative à une solution exclusivement pacifique ». Il n'y avait là qu'hypocrisie et mépris à l'égard des victimes, ukrainiennes comme russes, d'une guerre qui était dès lors parfaitement prévisible.

Viviane Lafont

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE D'UKRAÏNE



Soudan : guerre entre généraux massacreurs

Les deux chefs militaires qui gouvernent au Soudan s'affrontent désormais dans une guerre sanglante, dont les principales victimes sont les habitants. Unis pendant trois ans pour réprimer la population, ces généraux entendent trancher par les armes lequel d'entre eux dominera le pays et mettra la main sur son économie.

Abdel Fattah Al-Bourhane, le chef de la junte à la tête du pays, et celui qu'on surnomme Hemetti, son vice-président, dirigent des forces armées rivales. Al-Bourhane commande les Forces armées soudanaises (FAS), l'armée officielle, équipée de chars, d'hélicoptères et d'avions de chasse. De son côté, Hemetti est à la tête des Forces de soutien rapides (RSF), une milice d'environ 100 000 hommes, issue des janjawids, qui mirent à feu et à sang la région du Darfour à partir de 2003. Cette milice constitue depuis 2013 une force indépendante, dotée d'armes modernes. Elle a même participé à la guerre du Yémen du côté de l'Arabie saoudite. Le 3 juin 2019, alors que les manifestants avaient installé leur campement à Khartoum autour du siège de l'état-major pour exiger le départ du dictateur Omar el-Béchir, les Forces de

soutien rapide se sont déchaînées contre eux et, lorsque les cadres de l'armée ont finalement choisi d'évincer le dictateur, Hemetti a tout naturellement pris une place de choix dans le Conseil de transition qui l'a remplacé. Telles sont les deux bandes de prédateurs qui règlent aujourd'hui leurs comptes dans tout le pays. Les dirigeants de ces bandes armées se partagent en outre l'économie : aux généraux de l'armée le contrôle des entreprises industrielles et commerciales, à Hemetti le trafic de l'or et son commerce avec les Émirats arabes unis.

La population de la capitale, Khartoum, et des grandes villes de province, prise entre les deux feux, se terre chez elle comme elle peut. Les maisons sont détruites par les tirs d'artillerie et les bombardements de l'aviation. Les hopitaux voient affluer les blessés qu'ils ne



REUTERS

peuvent soigner. Ils doivent évacuer les malades sous les tirs d'armes automatiques et de roquettes. L'eau et l'électricité, qui déjà ne fonctionnent que quelques heures par jour en temps normal, sont totalement coupées dans bien des quartiers. Quant à se nourrir, c'était déjà plus qu'aléatoire avec les pénuries et la hausse vertigineuse des prix, mais c'est désormais impossible, aucun chauffeur ne prenant le risque de ravitailler les rares épiceries ouvertes.

Le déclencheur de la guerre a été la décision d'intégrer les Forces de soutien rapide dans l'armée officielle.

C'est une des clauses mises à la demande d'Al-Bourhane dans l'accord signé le 5 décembre dernier entre la junte militaire et certains partis soudanais, accord qui prévoyait un hypothétique retour à un gouvernement civil. C'était une tromperie, une de plus, et sa signature avait été accompagnée de manifestations hostiles de la part de ceux qui, comme les comités de quartier ou le Parti communiste, dénonçaient cette nouvelle manipulation des militaires et la trahison des partis signataires.

Depuis le renversement d'Omar el-Béchir, acquis

après six mois de manifestations en 2019, les chefs militaires qui l'ont remplacé n'ont jamais réussi à mettre fin à la contestation populaire, ni par la répression la plus féroce, ni par la fiction suivant laquelle des responsables civils partageraient le pouvoir avec eux. Les travailleurs et les couches populaires n'ont cessés de contester le pouvoir des militaires, s'organisant pour cela en comités dans les quartiers. Hemetti, quant à lui, avait surtout vu dans cet accord le choix fait par Al-Bourhane de l'éliminer, et signé le texte en attendant son heure.

Aujourd'hui, non contents de rançonner un peuple parmi les plus pauvres du monde, les militaires lui font vivre les horreurs de la guerre pour leurs seuls intérêts de clans. Mais la population et les travailleurs soudanais ont prouvé ces dernières années qu'ils n'entendaient pas renoncer à la lutte pour renverser ce système monstrueux et criminel, qui montre aujourd'hui toute sa nuisance dans un bain de sang.

Daniel Mescla

Yémen : après huit ans de guerre

La rencontre, mi-avril, entre l'ambassadeur saoudien au Yémen et le chef des milices houthistes, opposées au gouvernement yéménite soutenu par l'Arabie saoudite, ou encore l'échange de prisonniers entre les belligérants, annoncent-ils la fin de la guerre déclenchée par la monarchie saoudienne il y a maintenant huit ans ?

Pour l'instant, il n'est toujours pas question d'établir un cessez-le-feu permanent. Une trêve entre les milices houthistes et celles du gouvernement devrait être décidée, et le blocus, imposé par l'Arabie saoudite aux ports yéménites et à l'aéroport de Sanaa, la capitale, devrait être levé. En échange en quelque sorte, les milices houthistes s'engageraient à lever le siège de Taëz, la troisième plus grande ville du pays. Le réchauffement des relations entre les deux puissances régionales, l'Arabie saoudite et l'Iran qui soutient et arme les milices houthistes, explique sans doute ces quelques avancées.

Cette guerre, la monarchie saoudienne l'a déclenchée suite à la conquête

de la capitale par la rébellion houthiste, le 26 mars 2015. Comme elle l'avait fait à maintes reprises dans le passé, elle voulait s'assurer le contrôle d'un pays qui fait partie de sa zone d'influence. La frontière du Yémen avec l'Arabie saoudite s'étire sur 1 770 kilomètres et, surtout, il contrôle le détroit de Bab el-Mandeb par lequel transite le quart du pétrole mondial et 10 % du commerce maritime international. Autant dire que les puissances impérialistes attendaient de l'Arabie saoudite qu'elle joue son rôle de gendarme et que l'intervention saoudienne s'est faite avec leur assentiment. Mais ce conflit, qui devait se régler en quelques semaines, est devenu pour l'Arabie saoudite

un véritable borbier, dont elle aimerait s'extirper sans perdre la face.

La population yéménite, quant à elle, paie le prix fort. Les combats ont provoqué au moins 400 000 victimes, d'après l'ONU. Plus de 17 millions de personnes, sur les 26 que compte le Yémen,

sont aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire aiguë selon l'Unicef. À la faveur de la guerre, à côté des milices houthistes, divers groupes djihadistes ont surgi ou se sont renforcés, dont la branche d'al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA) ou encore l'État islamique.

La désagrégation de l'État, l'aggravation de la misère dans un pays déjà parmi les plus pauvres du monde, les bombardements ont enfoncé le Yémen dans le chaos, une évolution dramatique qu'ont déjà connue bien d'autres pays.

Aline Retesse



ADHRB

Italie : état d'urgence contre les migrants

Comme chaque année, l'arrivée du printemps entraîne l'augmentation du nombre de réfugiés qui tentent de traverser la Méditerranée pour atteindre l'Europe. Mardi 11 avril, le gouvernement d'extrême droite de Giorgia Meloni en a profité pour décréter l'état d'urgence pour six mois et a nommé un commissaire spécial pour gérer l'urgence migratoire.

Alors que les travailleurs et les classes populaires subissent la vie chère, tandis que le gouvernement Meloni, comme ses prédécesseurs, réserve le plus gros de l'argent public aux caisses des grandes entreprises, l'urgence serait donc de prendre des mesures supplémentaires contre les migrants.

Depuis le début de l'année, ils sont plus de 31 000 à avoir débarqué en Italie et des centaines d'autres ont perdu la vie en tentant

la traversée. Le 26 février, le naufrage d'un bateau à quelques mètres d'une plage de Calabre a fait 91 victimes. Le gouvernement a le cynisme de tirer argument du nombre de victimes pour justifier l'état d'urgence, dont il prétend qu'il lui donnera les moyens d'une « gestion plus souple » des migrants.

Au menu de cette gestion, on trouve des moyens supplémentaires pour les centres de rétention et l'hébergement, mais aussi le

décret Cutro, qui prévoit la révision de la « protection spéciale ». Celle-ci permet à certains migrants, sous condition, de bénéficier d'un permis de séjour de deux ans. Il faut, pour y avoir droit, prouver un certain degré d'intégration dans le pays et une certaine durée de séjour, ou apporter la preuve qu'un rapatriement mettrait sa vie en danger. Autant dire que peu de réfugiés ont droit à cette protection spéciale : moins de 11 000 d'entre eux l'ont décrochée en 2022.

Alors qu'elle montre par toute sa politique économique que son gouvernement se situe dans la droite ligne des précédents, aux petits soins pour les intérêts de la bourgeoisie, Meloni se



«Ouvre la mer et laisse-les passer», à Rome le 18 avril.

sert de ces mesures contre les migrants pour satisfaire son électorat. Non sans concurrence, puisque Salvini, dirigeant de l'autre parti d'extrême droite, la Ligue, et vice-Premier ministre dans son gouvernement, fait assaut de propositions et d'amendements encore plus répressifs.

Ce durcissement des lois contre les migrants

n'empêchera ni les départs, ni les tragédies durant les tentatives de traversée de réfugiés fuyant des conditions de vie impossibles. Et ce n'est pas l'accueil des migrants qui fait plonger le niveau de vie des classes populaires aujourd'hui. Des manifestants ont voulu l'affirmer dès le 18 avril dans les rues de Rome.

Nadia Cantale

États-Unis : nouvelle attaque contre le droit à l'avortement



Militantes de la Marche des femmes à Amarillo, Texas, le 15 mars 2023.

Vendredi 7 avril, un juge fédéral du Texas a suspendu la mise sur le marché de la pilule abortive la plus utilisée aux États-Unis, la Mifépristone, ou RU 486, autorisée par l'agence américaine du médicament (la FDA) il y a vingt ans.

L'avortement médicamenteux s'avère la procédure la plus courante, elle concernait 53% des 930 000 avortements en 2020.

Quelques heures plus tard, un autre juge fédéral de l'État de Washington, saisi par douze États pro-avortement, a ordonné à la FDA de maintenir la vente de la pilule. La décision finale sera prise par la Cour suprême qui s'est illustrée déjà en laissant chaque État libre d'autoriser ou non l'avortement, ce qui a permis à la moitié d'entre eux de l'interdire. Depuis, les lois restrictives qui criminalisent l'avortement se multiplient : l'avortement médicamenteux est

puni de cinq ans de prison en Louisiane, dix ans dans l'Oklahoma. Envoyer des pilules abortives par courrier au Texas est puni de deux ans d'emprisonnement. Cette interdiction des pilules abortives dans les États où l'IVG est encore permise restreindrait encore un peu plus l'accès à ce droit.

D'autant que leur vente dans les pharmacies y a été autorisée en janvier dernier. Des réseaux d'entraide, qui fournissent des pilules dans les États où l'avortement est interdit, se sont également mis en place. Passer d'un État à l'autre pour avorter est encore possible.

C'est cette situation

qui a déclenché la colère des milieux religieux et anti-avortement, qui n'ont eu de cesse de trouver un nouveau moyen de restreindre le droit des femmes. Ils ont fait appel à ce juge texan réactionnaire, qui s'était déjà illustré par le passé par ses positions contre le mariage homosexuel. Ce dernier a eu le front de prétendre protéger la santé des femmes, arguant de la dangerosité de la pilule.

Le président américain, Joe Biden, a pris publiquement position contre la

décision du juge texan et se prétend le champion de la lutte des femmes pour leur liberté. Cette lutte va devenir un enjeu dans les futures élections, les démocrates espérant recueillir la voix des électeurs inquiets de ces offensives contre les droits des femmes. Mais si les femmes éprouvent des difficultés à avorter aujourd'hui, la responsabilité en incombe aussi bien aux démocrates qu'aux républicains. Ce sont les démocrates qui ont, par le biais d'un amendement, introduit une clause de conscience

permettant aux cliniques de ne pas pratiquer les avortements. Et ce sont les politiques de restrictions budgétaires successives, qu'elles soient démocrates ou républicaines, qui ont contribué à la fermeture de nombreux établissements publics qui pratiquaient l'avortement.

Pour défendre ce droit fondamental, les hommes et les femmes, aux États-Unis comme dans le monde entier, devront s'en remettre exclusivement à leurs propres luttes.

Aline Urbain

Liberté pour Mumia Abu-Jamal!

Un rassemblement est organisé à Paris pour exiger la libération de Mumia Abu-Jamal, le jour de son 69^e anniversaire, lundi 24 avril.

Arrêté alors qu'il avait 28 ans, ce journaliste et militant américain, qui a fait partie des Black Panthers dans les années 1970, a été injustement accusé du meurtre d'un policier blanc et a passé plus de quatre décennies en prison, dont trente années dans le couloir de la mort.

La justice américaine a fait payer à Mumia, comme à de nombreux militants

noirs américains, le fait d'avoir relevé la tête et lutté pour l'égalité des droits. Alors que les preuves de son innocence n'ont jamais été aussi nombreuses, un juge de Pennsylvanie vient de rejeter son appel le 2 avril. Les autorités judiciaires s'opposent à la révision du procès de Mumia, car elle mettrait en lumière la partialité et le racisme dont de nombreux

magistrats et la police de cet État ont fait preuve depuis le début.

Il est d'autant plus important d'exiger la libération de Mumia que son état de santé s'est gravement détérioré, suite à ses années d'incarcération.

Le rassemblement aura lieu à Paris lundi 24 avril place de la Concorde à 18 heures. Le même jour, des délégations se rendront devant les représentations consulaires américaines à Bordeaux, Marseille, Lyon, Rennes et Strasbourg.

Marc Rémy

Maladies professionnelles : plus nombreuses, moins indemnisées

De 2012 à 2018, Santé publique France a enquêté auprès de milliers de salariés sur les maladies à caractère professionnel, c'est-à-dire celles qui ne sont pas reconnues par la Sécurité sociale.

Les maladies liées au travail sont nombreuses mais le tableau des maladies professionnelles, reconnues comme telles et ouvrant droit à des soins, des indemnités et des pensions, est très restrictif. Et pour cause, la caisse des Accidents de travail et des Maladies professionnelles est exclusivement abondée par le patronat. De plus le taux de cotisation est en partie indexé sur le nombre d'accidents survenus dans l'entreprise. Ainsi, de même que la hiérarchie fait pression pour que les travailleurs victimes d'un accident de travail ne se déclarent pas, le patronat dans son ensemble freine des quatre fers pour empêcher la reconnaissance des maladies professionnelles.

Les travailleurs empoisonnés par l'amiante et qui se battent depuis des années pour faire reconnaître leur préjudice en savent quelque chose.

Pour des raisons statistiques, la Sécurité sociale et l'administration ont donc inventé depuis 2013 la maladie à caractère professionnel, non reconnue comme telle alors que chacun, travailleur, employeur, médecin et enquêteur, sait qu'elle est liée à l'emploi. L'enquête révèle sans surprise que ces maladies sont sous-déclarées et en augmentation, notamment les troubles musculo-squelettiques et la souffrance psychique. Les premiers sont dus aux charges lourdes, aux gestes

répétitifs, aux mauvaises postures, la seconde aux pressions subies au travail, les deux à l'exploitation. Santé publique France note que les travailleurs ont rarement l'occasion de faire un bilan de santé et ont difficilement accès aux procédures pour déclarer une maladie liée au travail. La pression conjointe du patronat et du gouvernement pour réduire l'activité et les possibilités de la Médecine et de l'Inspection du Travail, comme celles des élus des travailleurs, n'y est pas pour rien. Le rapport signale aussi une évidence, trois jours après la promulgation du passage de la retraite à 64 ans : les maladies, leur fréquence et leur gravité empirent avec l'âge.

Pourtant les quelques règlements protégeant les salariés, comme l'interdiction



temporaire de licencier un travailleur en maladie, particulièrement si elle est liée à son emploi, révoltent toujours les milieux patronaux. Lundi 18 avril, la veille de la publication du rapport de Santé publique France, un avocat a publié une éditante tribune dans le quotidien *Les Échos*, du groupe Arnault. Il y déplore que certains cadres, convoqués par leur patron et pressant une procédure de licenciement, courent chez leur médecin pour déclarer un

trouble psychologique lié à leur métier, retardant la décision de quelques mois. L'astucieux avocat préconise alors le licenciement sans préavis et sans entretien préalable, ce qui ne coûte au patron qu'une amende d'un mois de salaire brut. C'est bien plus rentable, dit-il, que de payer des mois durant quelqu'un à ne rien faire...

Non seulement le capitalisme rend malade, mais ses défenseurs font douter de l'espèce humaine.

Paul Galois

Pénurie de pilule abortive : une menace contre le droit d'avorter

Le misoprostol, un médicament utilisé dans l'avortement médicamenteux (la pilule abortive) en association avec le mifépristone, est actuellement quasiment introuvable à Lille et en Île-de-France.

Cette pénurie crée une situation dramatique pour les femmes qui veulent avorter, car les avortements médicamenteux ont représenté 76% des avortements en 2021. De plus, le misoprostol est aussi utilisé dans les avortements non médicamenteux et la prise en charge des fausses couches. Mais, face aux demandes d'associations réclamant une intervention d'urgence du gouvernement « pour protéger le droit à l'avortement », le ministre de la Santé, François Braun, est aux abonnés absents.

Pour ce médicament comme pour bien d'autres, la logique de la production capitaliste expliquerait cette pénurie. Le misoprostol étant toujours protégé par son brevet, il n'existe pas de génériques et il est produit par un seul laboratoire à l'échelle mondiale, Nordic Pharma. Celui-ci explique qu'il se heurte à

des problèmes techniques, d'où des retards de production. Cet argument a déjà été utilisé à chaque pénurie de médicaments, antibiotiques, anticancéreux ou antiépileptiques. On se rappelle encore la pénurie de paracétamol qui amenait les pharmaciens à délivrer cet antalgique sur la base du nombre de comprimés pour un traitement. À chaque fois, derrière des explications techniques (baisse de production, difficultés d'approvisionnement etc.) on retrouve les choix financiers des trusts qui produisent à flux tendu pour vendre plus cher aux plus offrants.

Mais, dans le cas de la pilule abortive, aux problèmes de fabrication s'ajoutent des problèmes politiques, les opposants à l'avortement étant bien décidés à interdire son utilisation. On vient de voir comment, aux USA, un juge

fédéral du Texas a proposé d'interdire l'autre médicament, le mifépristone, et a été soutenu par toutes les ligues et associations anti-avortement, heureusement sans succès pour le moment. En France, la situation n'est finalement pas meilleure, alors même que le gouvernement parle de faire inscrire l'IVG dans la Constitution. Avec cette pénurie, c'est tout simplement l'accès à l'avortement médicamenteux qui devient difficile voire impossible.

En 1990, Étienne-Émile Baulieu, l'inventeur de la pilule abortive, déclarait que ce dispositif serait la garantie que l'avortement ne serait plus un problème. Plus de trente ans après, il l'est malheureusement toujours et ses opposants ne renoncent pas. Heureusement face à ces réactionnaires de tout poil, religieux et autres, des femmes et des hommes toujours aussi nombreux se battent pour ce droit élémentaire.

Cédric Duval

Espérance de vie : les effets différenciés du Covid

L'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Île-de-France vient de publier les données précises sur la mortalité de 2020, permettant de juger de l'impact de la pandémie de Covid.

Les chiffres de l'ORS résument la catastrophe sanitaire et montrent qu'elle s'est abattue en particulier sur les quartiers populaires. En Île-de-France, l'espérance de vie des femmes a reculé de 1,4 an entre 2019 et 2020 ; celle des hommes de 1,8 an. Mais la répartition géographique, qui est le reflet des différences sociales, montre que l'écart d'espérance de vie entre les hommes habitant le département le plus riche de la région, celui des Hauts-de-Seine, et ceux du département le plus pauvre, la Seine-Saint-Denis, s'est accentué : il est passé de 2,6 ans à 3,9 ans.

Les inégalités sociales marquent aussi la mortalité prématurée : c'est ainsi que les démographes

et les spécialistes de santé publique nomment les décès survenant avant 65 ans. Les localités où le taux de mortalité prématurée est le plus faible sont les 6^e, 7^e et 16^e arrondissements de Paris ainsi que Saint-Cloud, où résident la bourgeoisie et beaucoup de privilégiés. Par contre ce taux est le pire de la région à Bobigny, Sarcelles et Villeneuve-Saint-Georges, presque exclusivement habitées par des travailleurs.

Les inégalités sociales, et donc géographiques, de santé ne sont pas nouvelles. Elles ont toutefois été accentuées par la pandémie, dont les effets ont été différenciés selon les milieux sociaux. Les pauvres en ont payé le prix fort.

Lucien Déroit

Airbus-Air France : trop gros pour être condamnés

Jugés quatorze ans après pour homicides volontaires dans le crash du vol Rio-Paris qui fit 228 morts, Air France et Airbus n'encouraient que 225 000 euros d'amende. Était-ce encore trop pour la justice ? En tout cas, le 17 avril, le tribunal correctionnel de Paris a décidé finalement de relaxer ces deux géants mondiaux du secteur aérien.

Pendant les deux mois qu'a duré le procès, les faits ont à nouveau été ré-examinés. Le 1^{er} juin 2009, l'Airbus A330 du vol AF447 Rio-Paris avait dû traverser le fameux Pot-au-noir, au large du Brésil, dans des conditions atmosphériques fort dégradées. Les indicateurs de vitesse de l'appareil, des sondes Pitot, ayant givré à haute altitude, ils ne pouvaient plus donner aux pilotes des données fiables en matière de trajectoire, de vitesse et d'altitude. Or,

comment assurer la sécurité d'un vol sans ces indications ? Quelques minutes après que les trois navigants avaient tenté de le redresser, l'A330 s'écrasa en mer avec ses 216 passagers et 12 membres d'équipage.

D'emblée, la compagnie invoqua une erreur de pilotage. C'était pratique, cela la dédouanait, mais choquant, car les pilotes n'étaient plus là pour se défendre, et en plus c'était faux. Car deux ans après, lorsque l'on repêcha les boîtes noires de

l'avion par 3 900 mètres de fond, il n'y eut plus de doute : les sondes Pitot n'avaient pu jouer leur rôle. Dans la foulée, des responsables de la sécurité aérienne firent savoir que d'autres équipages avaient déjà plusieurs fois signalé ces sondes comme responsables d'incidents de vol plus ou moins graves. Pourtant Airbus et Air France n'avaient rien fait pour les remplacer par des systèmes plus sûrs, ni pour informer les équipages de l'éventualité de telles défaillances, en les formant à les gérer.

Comme confirmation tardive de ce qu'ils auraient dû faire avant le drame, Airbus et Air France ainsi que d'autres compagnies décidèrent de changer toutes les sondes en question dans le



Récupération d'une partie de l'Airbus 330.

monde entier... bien après le crash.

À l'heure des réquisitions, le parquet, donc l'État, a réclamé la relaxe d'Airbus et d'Air France, en prétendant que leur culpabilité était « impossible à démontrer ». Un réquisitoire que les parties civiles ont dénoncé, au nom des victimes, comme « exclusivement à

charge contre les pilotes et en faveur des deux multinationales ». Combien pèsent 228 morts au regard des dizaines de milliards et des parts gigantesques de marché que détiennent Airbus et Air France ? Le verdict d'acquiescement des deux entreprises répond à cette question à sa façon.

Pierre Laffitte

Marseille : le calvaire des délogés

À 0 h 46, dimanche 9 avril, huit personnes ont été tuées par l'effondrement de l'immeuble du 17, puis celui du 15, rue de Tivoli, suite à une très puissante explosion sans doute due au gaz. Quarante-deux immeubles ébranlés par la catastrophe et devenus dangereux ont été vidés de leurs habitants, soit plus de 300 personnes.

La plupart des évacués ont pu trouver un gîte chez un ami ou dans leur famille, 98 ont été pris en charge par la Ville, logés dans un hôtel. Les rues adjacentes ont été fermées, mises sous étroite surveillance. Ce n'est que casque sur la tête et accompagnés d'un marin-pompier et d'un policier municipal, que les habitants sont autorisés à retourner prendre quelques objets et papiers qui leur sont indispensables.

Tous ont beaucoup de problèmes à gérer, ne serait-ce qu'avec leur assurance ou leur crédit. Certes un collectif d'avocats s'est mis à leur disposition, ainsi que plusieurs associations, mais les évacués sont évidemment loin d'avoir résolu toutes les difficultés, dont la principale est de trouver un nouveau logement.

Dans cette galère les sinistrés de la rue de Tivoli ont été précédés par les habitants évacués après l'effondrement des immeubles

de la rue d'Aubagne où huit personnes avaient perdu la vie le 5 novembre 2018. Suite à cela, de nombreux immeubles de Marseille ont été déclarés en péril et leurs habitants évacués en urgence se sont retrouvés eux aussi sans logement : sur les 4 000 délogés en 2019, 1 230 étaient toujours sans logement durable en novembre 2022. Un avocat a dénoncé cet état de fait dans le journal *La Marseillaise* : « Des personnes restent dans un no man's land. Elles se retrouvent évacuées, relogées par la Soliha (organisme chargé pour la Ville du relogement des délogés) et sous le coup d'une procédure d'expulsion... de la Soliha. »

Cette catastrophe a mis aussi en évidence le grand nombre de logements insalubres, indignes voire dangereux, ainsi que les multiples problèmes de propriété des appartements ou des immeubles, certains aux mains de marchands de sommeil ou dans des copropriétés



très dégradées où des propriétaires qui y demeurent n'ont pas les moyens d'engager les travaux nécessaires. À cela s'ajoute la complexité des situations et des procédures juridiques. Selon une avocate de propriétaires de la rue d'Aubagne, « on stigmatise les propriétaires privés mais tous ne sont pas des marchands de sommeil, on les exproprie à un prix dérisoire alors que depuis trois ans, ils auraient pu, avec les aides de l'État, réaliser les travaux de réhabilitation demandés. »

Même si la mairie assure la cantine scolaire gratuite et d'autres aides, les délogés du quartier de la rue de Tivoli peuvent donc craindre de le rester longtemps. Une femme citée par *La Marseillaise*, qui avait dû quitter son logement de la rue d'Aubagne et qui, depuis quatre ans, enchaîne avec sa fille les logements temporaires les prévient. Elle sait « combien c'est compliqué et ce que vont endurer les personnes ».

Correspondant LO

Inflation : prix en hausse, consommation en baisse

La hausse continue des prix – autour de 16 % pour les produits alimentaires en un an – entraîne une baisse de la consommation pour les ménages modestes. Ainsi les volumes d'achats de produits de grande consommation sont en recul.

En 2022 déjà, dans les moyennes et grandes surfaces, ces achats s'étaient contractés de 2,2 %. Puis au premier trimestre 2023, le recul s'est accentué avec 5 % d'achats en moins, comparé à la même période l'an dernier ; et même pour les deux dernières semaines de mars, une chute de 7,2 % et 9,2 % !

Les entreprises de la grande distribution ne souffrent pas de cette baisse des ventes. Les prix auxquels elles vendent ont augmenté, pendant qu'elles s'acharnent à réduire ce qu'elles-mêmes payent à leurs fournisseurs. L'inflation n'empêche donc absolument pas les profits d'être au rendez-vous pour les capitalistes du grand commerce.

Par contre les ménages populaires, dont les revenus - salaires, pension de retraites, minima sociaux - sont très en retard sur l'augmentation des prix, se serrent

la ceinture. En un an, la consommation d'huile a baissé de 22,8 %, celle de conserves et produits de la mer de 16,8 %, les viandes, fruits et légumes ont baissé de 5 %. En dehors des aliments, sur un an, les familles ont diminué de 20 % en moyenne leurs achats de gants de ménage, de balais et lingettes, de produits WC, de mousses à raser, et de savons de toilette, etc.

L'inflation est une guerre économique menée par l'ensemble des capitalistes, à l'échelle internationale, pour accroître leur part des richesses produites, en réduisant ainsi celle qui revient aux classes populaires. La lutte pour l'augmentation des salaires et leur indexation sur la hausse des prix est pour les travailleurs une question immédiate de survie, avant qu'ils soient en mesure d'arracher à la grande bourgeoisie son contrôle sur l'économie.

Lucien Détrioit

Mucem - Marseille : musée de prestige et emplois au rabais

Le 29 mars, une partie des employés du Mucem, à Marseille, ont fait grève pour des augmentations de salaire, mais aussi pour faire connaître des conditions de travail pas vraiment prestigieuses dans ce qui se veut le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Travaillant à l'accueil, la billetterie ou la médiation, notamment pendant les vacances scolaires où ils assurent certaines visites, ces travailleurs sont employés en CDI ou en CDD par la société prestataire Pénélope, tandis que le reste du personnel du Mucem relève du ministère de la Culture ou d'autres prestataires.

D'un employeur à l'autre, salaires et conditions de travail diffèrent, et les employés de Pénélope relèvent de la convention collective

des parcs de loisirs, l'une des moins avantageuses du site. Payés au smic, tout en parlant parfois trois ou quatre langues, ils travaillent les week-ends, avec une majoration minimale.

Lors de cette journée de grève très suivie, les employés du Mucem réclamaient 10 % d'augmentation, mais ils entendaient aussi dénoncer les conditions de travail lors d'événements privés organisés dans le musée. Ainsi, alors que le Mucem se prévalait de lutter

contre les préjugés sexistes en accueillant une soirée sur le thème « Féminismes, genres et minorités », la société Pénélope faisait travailler surtout des femmes, avec la consigne de s'habiller en robe et hauts talons !

Pour l'instant, la direction propose 8 % pour les CDI de plus d'un an, et 4,5 % pour ceux de moins d'un an et les nombreux CDD, qui connaissent pourtant les mêmes fins de mois difficiles.

À côté du Mucem, le musée et la réplique de la grotte Cosquer ont ouvert en juin 2022 et sont gérés par la société privée Kléber Rossillon. Alors que la direction engrange les bénéfices, approchant le million d'entrées, les employés,



Devant le Musée de la grotte Cosquer.

de la billetterie au service technique ou à la sécurité, connaissent la précarité, les bas salaires, les horaires modulables lissés sur l'année pour ne pas payer de majoration, ainsi qu'un management agressif.

Le 28 mars, un des salariés embauchés à l'ouverture était désigné représentant syndical par la CGT. Deux jours plus tard, il recevait une convocation préalable au licenciement, avec mise à pied à

titre conservatoire de vingt jours. Le tribunal des prud'hommes doit bientôt examiner l'affaire en référé. Pour dénoncer cette répression patronale, un rassemblement de soutien était organisé le 17 avril, avec d'autres salariés du site et des militants de l'union locale CGT. Les petites mains, grâce à qui le rayonnement du Mucem ou de la grotte Cosquer est possible, sont décidées à se faire entendre !

Correspondant LO

EPSM de la Sarthe : une réaction salubre



Jeudi 13 avril, près de 200 soignants de EPSM (Établissement public de santé mentale) de la Sarthe se sont rassemblés.

Ils dénoncent les conditions de prise en charge des patients en attente d'un lit aux Urgences, les conditions de travail auxquelles ils sont soumis et le non-respect de leurs droits aux congés.

Depuis des semaines, la direction envoie des soignants des services ambulatoires en renfort aux Urgences du centre hospitalier pour surveiller des patients qui demandent une prise

en charge psychiatrique, en attendant que se libère un lit à l'EPSM.

Les Urgences sont saturées depuis des mois et la direction du centre hospitalier a relégué ces malades dans un patio, qui n'est qu'un simple couloir dans lequel les malades n'ont aucune intimité. Les soignants y sont envoyés seuls ou à deux, au jour le jour, et n'y ont aucun moyen.

Le mécontentement des soignants grandissait donc au fur et à mesure qu'ils étaient désignés par la direction pour aller travailler au patio et beaucoup d'entre eux essayaient par tous les moyens de l'éviter. Finalement, ils ont lancé une pétition pour refuser ces renforts, qui a recueilli plus d'une centaine de signatures en deux jours. Devant la colère grandissante,

les syndicats ont appelé au rassemblement du 13 avril, qui a été un succès.

La direction a finalement reculé et annoncé qu'elle céderait sur les renforts. Elle ne fera plus appel aux collègues de l'ambulatoire et mettra une équipe dédiée d'intérimaires à la place, à partir de début mai. Cette solution n'en est pas vraiment une, car non seulement il n'est pas dit que la direction trouve ces intérimaires, et rien ne garantit non plus qu'ils accepteront de rester vu les conditions de travail et d'accueil des

patients. Mais surtout, le patio est maintenu, à défaut d'ouvrir des lits d'hospitalisation et d'embaucher en conséquence.

Devant la mobilisation, la direction a néanmoins dû céder sur les renforts et beaucoup de participants ont le sentiment de s'être fait respecter. C'est dans cette voie qu'il faudra continuer, face aux questions auxquelles les travailleurs des hôpitaux sont confrontés, en particulier le manque de personnel et la nécessité d'embaucher massivement !

Correspondant LO

Ehpad - La Roche-sur-Yon : la colère

À l'occasion de la 12^e journée de manifestation contre la réforme des retraites du 13 avril, les agents des Ehpad de La Roche-sur-Yon, en Vendée, se sont à nouveau mobilisés contre l'organisation mise en place lors du passage aux 1 607 heures, c'est-à-dire l'obligation de travailler trois à quatre week-ends de plus par an.

Le conflit dure depuis six mois, alors après avoir manifesté leur colère devant la salle où se réunissait le conseil d'agglomération, ils ont décidé de l'envahir, contraignant le président de l'agglomération, maire de La Roche-sur-Yon, à reporter la séance. Une première dans l'histoire de l'Agglomération yonnaise !

Et si le maire a dû recevoir une délégation d'agents, celle-ci est ressortie aussi en colère qu'elle était rentrée.

Les agents s'opposent toujours à l'obligation de travailler plus d'un week-end sur trois et ils sont déterminés à se battre pour obtenir satisfaction.

Correspondant LO

Hôpital de Langon : trois p'tits tours et puis s'en va

Alors que tout va mal à l'hôpital de Langon, en Gironde, le ministre de la Santé, François Braun, y est venu faire son petit tour le 17 avril. Il y a été accueilli comme il le mérite par près de 200 manifestants venus dire leur colère contre la situation des hôpitaux et la réforme des retraites. Étaient présents en nombre des agents de l'hôpital de Langon, de La Réole, du CHS de Cadillac, de la maison de retraite de Podensac, du CHU de Bordeaux.

Le ministre a dû écourter sa visite et est reparti sous les huées des manifestants. Ce ne sont pas les 40 millions qu'il a promis pour la rénovation de l'hôpital de Langon qui vont calmer la colère, alors que ce ministre, comme ses prédécesseurs, mène une politique de casse de l'hôpital. Comme l'a dénoncé une infirmière, cela ne résoudra en rien les problèmes du manque de moyens et du sous-effectif.

Correspondant LO

Renault ElectriCity – Douai: le courant ne passe pas



Production de la Mégane électrique à l'usine de Douai.

En juin 2021, les usines Renault de Douai, Maubeuge et Ruitz étaient regroupées dans une filiale nommée Renault ElectriCity. La nouvelle direction promettait 100 embauches en CDI, du travail pour chacun, même trop, puisque 500 000 véhicules annuels étaient annoncés pour 2025.

La condition était alors d'accepter que les nouveaux embauchés soient moins bien payés que les anciens, que les horaires de travail soient allongés et que de plus en plus de samedis soient travaillés. Mais tous les syndicats signaient l'accord de création de la filiale, afin, disaient-ils, de garantir l'avenir des trois sites.

Où en est-on à Douai aujourd'hui ? Pour l'emploi, 100 CDI devaient être recrutés. Ils sont déjà là, en fait, en qualité de CDD. Mais pour les embaucher, la direction

pose une condition : il n'y a pas assez de travail à Douai, alors ils doivent accepter d'aller travailler neuf mois à Maubeuge, soit 80 km aller et 80 km retour... Cette nouvelle condition pose problème car pour l'instant aucun transport n'est proposé. Beaucoup venaient à Douai en trottinette !

Il n'y a plus de production de voitures thermiques à Douai. Le seul modèle produit, la Mégane électrique, est cher et se vend mal, les pièces manquent souvent, il faut changer les postes de

travail, raisons invoquées pour faire payer ses décisions par les travailleurs. Ainsi, la direction a commencé par renvoyer des centaines d'intérimaires. Il n'y a plus ni travail ni salaire pour ces salariés qui trimaient sur les chaînes pour faire les profits de Renault.

Depuis trois mois, les deux équipes de l'atelier Batterie suivent un cycle de trois semaines : une semaine du matin, une semaine de l'après-midi, et une semaine non travaillée, en APLD, donc avec un salaire financé par l'État pour une bonne part et avec le vol d'une journée sur le compteur-temps pour cinq jours non travaillés.

L'usine est maintenant fermée du 14 avril au 5 mai. Il y aura des formations obligatoires en APLD, encore aux frais de l'État et avec des pertes pour les travailleurs. Et comme les patrons savent toujours trouver leur compte, il y a gros à parier que les formations obligatoires seront aussi financées par l'État !

Correspondant LO

Salaire de Tavares : deux cents fois moins que la rente des actionnaires

Carlos Tavares, le patron du groupe Stellantis (fusion de Peugeot-Citroën et de Fiat-Chrysler), devrait encaisser pour 2022 la somme exorbitante de 23,5 millions d'euros de salaire, la part variable restant encore inconnue. Quant à ceux qui peuvent payer en millions leur PDG, ils ont gagné, eux, des milliards !

Contrairement à l'an dernier, l'assemblée générale des actionnaires – dont l'avis n'est que consultatif car les vrais décideurs siègent au conseil d'administration – a approuvé cette rémunération, tant ils sont satisfaits des exploits de Tavares. En effet le groupe Stellantis a réalisé en 2022 un bénéfice record de 16,8 milliards d'euros, dont 4,2 milliards consacrés aux dividendes distribués aux actionnaires, et 1,5 milliard à des rachats d'actions, ce qui permet à chacun d'entre eux de détenir une plus grande proportion des actions du groupe, et de faire grimper l'action en Bourse. Pour la famille

Agnelli, premier actionnaire de Stellantis avec 14 % du capital, ou la famille Peugeot avec 7 %, cela représente des centaines de millions de dividendes qui viennent s'ajouter à leur fortune calculée en milliards.

En 2021 Tavares avait déjà défrayé la chronique avec 19,1 millions d'euros et plusieurs dizaines de millions en part variable. Cette année, ses 23,5 millions d'euros représentent 64 328 euros par jour, samedis et dimanches compris. Quand les commentateurs affirment que cela équivaut au salaire annuel moyen d'un salarié dans le groupe Stellantis, ils omettent de dire

qu'en France un ouvrier y gagne moins de 2 000 euros par mois, primes d'équipe comprises, même après des années d'ancienneté, soit moins de 25 000 euros annuels. Tavares a donc gagné en réalité, sans les primes, autant que mille ouvriers. Mais il ne faut pas oublier que les vrais patrons, les actionnaires, touchent pendant ce temps, rien qu'en dividendes annuels, autant que le salaire annuel de 175 000 ouvriers.

Évidemment, ce n'est pas aux travailleurs qui fabriquent les voitures qui enrichissent ces messieurs qu'on demande leur avis sur les rémunérations. Pourtant, c'est bien la différence entre leur travail journalier et leur salaire qui permet de payer de telles sommes aux directeurs et PDG, et surtout d'engraisser les principaux actionnaires.

Hélène Comte

Buitoni – Caudry: Nestlé responsable et coupable

Nestlé annonce avoir signé un accord d'indemnisation avec les familles des victimes de l'empoisonnement des pizzas de la marque Fraich'up, produites dans l'usine Buitoni de Caudry. La multinationale espère ainsi limiter les conséquences d'un procès.

En effet, il y a un an, éclatait un scandale sanitaire lié à la mort de deux enfants et à la contamination d'une cinquantaine d'autres. La cause était une bactérie présente dans des pizzas de marque Buitoni fabriquées à Caudry. En avril 2022, la direction avait suspendu la production pour la redémarrer en décembre de la même année, en supprimant une équipe de nuit et une cinquantaine d'emplois.

Invoquant le prétexte de la baisse des ventes de pizzas surgelées, la direction avait de nouveau arrêté la production début mars, pour finalement annoncer

la fermeture du site le 30 mars. Les travailleurs de l'usine de Caudry ont réagi, en particulier en allant manifester devant le siège de Nestlé début avril pour faire pression sur le groupe. Ils dénonçaient l'augmentation de 8,2 % de ses profits, qui permettrait largement de maintenir tous les emplois.

Que ce soit les familles dont les enfants ont été contaminés, ou les 140 salariés du site, et tous ceux dont l'emploi en dépend, tous paient le prix de la course aux profits et de l'exploitation imposée par Nestlé dans ses usines.

Correspondant LO



Fumier déposé devant l'usine de Caudry, le 30 mars.

Dassault: le marché de la mort

Le bilan de l'année 2022 du conseil d'administration de Dassault Aviation rapporte les excellentes affaires des actionnaires et des dirigeants de la société, mais il en expose également leurs perspectives à court terme. On peut ainsi y lire :

« Conclusion et perspectives d'avenir : Le conseil d'administration, sous la présidence de M. Éric Trappier, a arrêté les comptes 2022. La guerre en Ukraine a marqué l'année écoulée. [...] C'est aussi un rappel pour les pays de l'Union européenne que

les conflits armés n'appartiennent pas qu'au passé et qu'il faut s'y préparer. »

Depuis des années, Dassault se plaint que les pays européens, sous dépendance de l'OTAN, achètent des avions aux États-Unis. La guerre en Ukraine et ses possibles prolongements peuvent être pour Dassault une occasion de placer ses Rafale.

Bain de sang pour les peuples et milliards pour les profiteurs de guerre, la famille Dassault a de l'expérience en la matière.

Correspondant LO

ArcelorMittal – Dunkerque : grave incident à l'usine

L'usine ArcelorMittal de Dunkerque, située en bord de mer, a eu 60 ans en 2022. Une des plus importantes d'Europe, elle produit jusqu'à 7 millions de tonnes d'acier par an. Mais des installations sont vétustes et les incidents sont très fréquents.

Le 30 mars, le plus gros haut-fourneau de l'usine, le HF4, a percé. Cela a conduit au déversement de 150 tonnes de fonte en fusion, et un incendie, lançant des flammes de 30 mètres de haut, a détruit une partie du bâtiment. Par chance, personne n'était présent à l'endroit où la fonte s'est déversée.

Cela fait des années que les travailleurs et les syndicats alertent sur les risques auxquels ils sont exposés, en raison de la vétusté des

installations et du manque de maintenance. Il y a deux ans, la direction a supprimé le métier de surveillant des hauts-fourneaux, en le fusionnant avec la maintenance. Il y a donc moins de travailleurs pour vérifier l'état de l'installation, la chaleur des hauts-fourneaux et les possibles défauts de fonctionnement.

Les problèmes se multiplient dans le groupe ArcelorMittal, et pas seulement à Dunkerque. Il y a quelques jours, un

incident a également eu lieu sur un haut-fourneau de l'usine de Fos-sur-Mer. Le 23 mars, dans celle de Gijon en Espagne, un incendie s'est déclaré dans un haut-fourneau.

Ces dernières années, les profits du groupe ArcelorMittal atteignent des records. Encore cette année, il annonce le rachat pour un milliard de ses propres actions pour servir les actionnaires. Tout cela se fait au détriment des salaires et de l'état des installations, qui se dégradent et rendent les conditions de travail de plus en plus dangereuses.

Suite à l'incident à l'usine de Dunkerque, la production est très fortement réduite et cela pourrait durer



Le HF4.

plusieurs mois. Pour le moment, ce sont les travailleurs de la sous-traitance qui sont les plus directement touchés et subissent, pour certains, la mise au chômage partiel.

ArcelorMittal est responsable de ce grave incident, c'est à lui de payer. Tout le monde doit garder son travail et son salaire entiers.

Correspondant LO

Accidents du travail : c'est pas la faute à pas de chance !

Deux mères dont les fils sont décédés sur leur lieu de travail ont donné au journal *La Nouvelle République* deux exemples édifiants d'accidents mortels au travail.

Stagiaire dans une brasserie du centre de Tours, Ludovic a été happé le 16 décembre 2019 par le monte-charge qui fonctionnait portes ouvertes, et est mort dans la nuit à l'hôpital. Le lendemain,

la brasserie était ouverte comme si de rien n'était.

Le 28 février 2022, Benjamin, couvreur à Loches, a voulu remettre une ardoise en place et, pour cela, est sorti de la nacelle sur laquelle il se trouvait,

chutant d'une dizaine de mètres. Dans une précédente entreprise, trois ans plus tôt, il avait refusé de monter sur un échafaudage qui n'était pas aux normes, alors qu'il était en période d'essai. L'entreprise ne l'avait pas gardé.

Entre 2013 et 2019, le nombre d'accidents mortels au travail – sans compter les accidents de trajet

ou les morts de maladie professionnelle – a augmenté de 35 %. Pour l'année 2019, Matthieu Lépine, qui vient de publier *L'Hécatombe invisible – Enquête sur les morts au travail*, a comptabilisé 896 décès. Les accidents du travail ne sont pas une fatalité, et le recours à la sous-traitance, à l'intérim, aux travailleurs détachés, l'intensification

du travail et le sous-emploi y contribuent largement. Pour le patronat et les gouvernements à son service, le profit passe avant tout. Avec la crise économique et la concurrence grandissante qui les oppose, ils n'hésitent pas à prendre de plus en plus de risques... avec la peau des travailleurs.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone: 0148108620 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée quarante-vingt-dix-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 – Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. – Tirage: 12000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve – Commission paritaire des publications n° 1024 C 85576 – ISSN 0024-7650 – Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) – Dépôt légal avril 2023.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. On peut nous soutenir financièrement par carte bancaire sur notre site ou nous adresser un don par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, pré-

nom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser

un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées.

L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière : à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	25 €	50 €	18 €
Outre-mer avion	33 €	65 €	20 €
Reste du monde	43 €	85 €	25 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org
Vidéos www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO www.lutte-ouvriere-audio.org



La fête de Lutte ouvrière

Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 mai à Presles



La fête de Lutte ouvrière, les 27, 28 et 29 mai, à Presles, dans le Val-d'Oise, sera un vrai bol d'air, à tous les sens du terme.

Dans une ambiance fraternelle, amis et camarades, parents et enfants, collègues de travail et voisins, tous

pourront profiter d'une pause nature.

Ceux, nombreux, que bouleversent l'horreur de la guerre menée à nos portes et l'absurdité de cette société de classes, trouveront de multiples lieux et occasions de partager, lire, comprendre.

Rassemblement poli-

tique et festif, ce sera aussi un lieu de débats, de culture, de lecture, de musique, de théâtre et de liberté, où les enfants auront leur place.

On y trouvera aussi bien sûr toutes les nourritures terrestres variées nécessaires pour passer de bonnes journées.



Meetings de Nathalie Arthaud

dimanche et lundi à 15 heures

Sur les scènes

- **Graines de sel**
Chanson française, influences rock
- **Les Dames de la Joliette**
Chansons de combat des rives de la Méditerranée
- **Cumbia Ya!**
Orchestre de onze musiciens de cumbia
- **Évelyne Gallet**
French folk, chansons françaises irrévérencieuses
- **Sidi Wacho**
Cumbia-Hip-Hop-Balkans
- **Toulouse Con Tour**
Chansons de Toulouse
- **Laurent Larcher**
Trio Jazz
- **Blick Bassy**
Indie Pop/Afro-Soul
- **The Moonlight Swampers**
Reprises rock
- **Le Cabaret Lip**
par la Compagnie L'Occasion
- **HYL**
Rap



• Graines de sel



• Évelyne Gallet



• Blick Bassy

Arboretum

Dans un arboretum comptant 110 espèces d'arbres, huit promenades commentées sont proposées (une nouveauté cette année: les écorces), ainsi que de multiples activités autour de l'arbre: exposition de l'association A.R.B.R.E.S. • Tour à bois • Démonstration de greffage d'oranger • Documentaire: Le Génie des arbres • Conférence: Francis Martin: Tout un monde au pied des arbres.



Les débats politiques

Notre fête est un grand rassemblement des révolutionnaires et de tous ceux qui veulent changer cette société.

Plusieurs dizaines de groupes politiques de France et d'ailleurs y sont présents et y tiennent un stand. Tous ne partagent pas forcément l'ensemble de nos convictions, mais ce rassemblement est l'occasion pour chacun de présenter ses idées et de les confronter avec les autres.

Pour sa part, Lutte ouvrière proposera de

nombreux débats sur des sujets d'actualité ou historiques.

Au chapiteau Rosa Luxemburg

- Esclavage et démocratie dans la Grèce antique
- La naissance de l'Islam et la conquête arabe
- La démocratie directe pendant la Révolution française (1789-1792)
- 1830: aux origines révolutionnaires de la Belgique
- La Commune de Paris, les travailleurs au pouvoir (1871)

- Le Bund, un mouvement ouvrier révolutionnaire juif (1897-1921)
- Les communistes allemands et l'occupation française de la Ruhr (1923)
- Spartacus et les révoltes d'esclaves de l'Antiquité
- Les IWW, des syndicalistes révolutionnaires et internationalistes aux États-Unis (1905-1920)
- La grève générale de 1918 en Suisse
- Les porte-conteneurs, dans les griffes de l'impérialisme (1960-2020)...

Au Préhisto-parc

Les grandes étapes de la Préhistoire: des origines de l'Homme aux premiers métallurgistes.

Âge de la pierre, âge de glace, premiers animaux domestiqués, premières plantes cultivées, âges de la céramique et des métaux... les âges sans écriture que seules les fouilles permettent d'appréhender.

- Site de fouilles reconstitué
- Tailleurs de silex
- Potiers et forgerons
- Bas-fourneau en fonctionnement, l'ancêtre des

- haut-fourneaux
- Four à céramique montrant la cuisson des premières poteries
- Conférences-débats



Les cinq librairies



- La librairie du château
- La cité du roman
- La librairie de la Cité des sciences
- Sous les pavés, les pages (livres d'occasion)
- Le stand Toutes les publications de Lutte ouvrière.

Et encore

- Le Chapiteau Karl Marx
- Le Village médiéval
- Le parcours dans les arbres
- Le Cité des jeunes
- La Cité des Sciences
- Le Feu d'artifice
- Les deux cinémas
- La Cité des Arts
- Les expositions
- Le Carrousel de la Connaissance: Luttés de classe et démocratie

Cartes d'entrée

La carte d'entrée, valable pour trois jours, coûte 20 euros ; à partir du 25 mai et à l'entrée, son prix passera à 25 euros. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés.

On peut bénéficier de 20% de réduction en se procurant à l'avance des bons d'achat. Payés 4 euros, ils valent 5 euros pendant la fête.

Cartes d'entrée et bons d'achat sont disponibles auprès de nos camarades ou sur le site Internet de la fête (chèques à l'ordre de « La fête de Lutte ouvrière »).

Programme et renseignements pratiques fete.lutte-ouvriere.org

